

Entreprise Police

	Numéro de police H - 1	Page 1 de 16
	Date d'entrée en vigueur : 2017-03-07	Procédure supplantée, datée 2016-03-03
Unités organisationnelles touchées Toutes les entreprises Alamo Group, leurs employés, directeurs et agents	Approuvé par : Robert H. George	

Code de conduite et d'éthique professionnelle

Depuis plus de 45 ans, Alamo Group Inc. est un leader mondial dans la conception, la manufacture, la distribution et le service d'équipement de grande qualité pour l'entretien de l'emprise et l'agriculture. Notre réussite est fondée sur de solides valeurs éthiques comprenant le maintien de la conformité des lois applicables et le respect des normes les plus élevées en matière d'honnêteté, d'intégrité et d'égalité. Afin de poursuivre notre succès, nous devons continuer de respecter ces principes et d'appliquer les normes élevées énoncées dans notre code de conduite et d'éthique professionnelle, en tout temps, n'importe où et dans tout ce que nous faisons. Veuillez vous familiariser avec notre code de conduite et d'éthique professionnelle, et vous êtes fortement encouragé à poser des questions et à signaler toute infraction réelle ou potentielle de laquelle vous êtes témoin.

Cordialement,

Ron Robinson, Président et PDG

I. Énoncé de politique

Chez Alamo Group Inc. ainsi que chez toutes ses filiales (collectivement désignées aux présentes par « l'entreprise » ou « nous »), nous sommes dédiés à maintenir les normes d'éthique les plus élevées et à exercer nos activités de manière conforme à nos obligations légales et morales vis-à-vis nos clients, fournisseurs, employés, actionnaires ainsi que le public. Le code de conduite et d'éthique professionnelle (ce « **code** ») a été approuvé et adopté par notre conseil d'administration (« **conseil** ») et la direction générale et couvre des concepts comme l'information confidentielle et protégée, les inventions, les conflits d'intérêt et le traitement équitable, les occasions favorables pour l'entreprise, les délits d'initiés et de communication d'informations, la loi sur les pratiques de corruption internationale (US Foreign Corrupt Practices Act), la nouvelle législation anti-corruption au Royaume (Bribery Act 2010) et d'autres lois semblables anticorruption, des contrôles d'exportation de conformité antimonopole, des procédures de signalement confidentielles et des mesures contre la rétorsion.



Entreprise Police

Numéro de police

H - 1

Page

2 de 16

Date d'entrée en
vigueur :

2017-03-07

Procédure supplantée,
datée

2016-03-03

Unités organisationnelles touchées

**Toutes les entreprises Alamo Group,
leurs employés, directeurs et agents**

Approuvé par :
Robert H. George

Code de conduite et d'éthique professionnelle

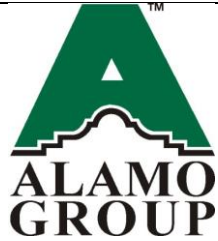
Ce code énonce des politiques spécifiques gouvernant notre conduite mondiale dans nos installations et où nous exerçons nos activités. Ce code est destiné à être appliqué en toute bonne foi avec un jugement professionnel raisonnable dans le cadre de la loi et de pratiques éthiques saines.

La politique de l'entreprise consiste à observer toutes les lois applicables pour nous et nos opérations et à s'y conformer peu importe où nos activités sont exercées et à toujours agir de manière légale et éthique. Les lois qui s'appliquent à toute situation donnée sont la norme minimale. En tout moment, nous devons nous conduire avec intégrité et honnêteté.

Lorsque ce code donne des conseils spécifiques, ces derniers doivent être suivis à la lettre. Toutefois, le code ne peut couvrir tous les problèmes possibles auxquels nous pouvons faire face et donc, les principes généraux doivent être utilisés afin d'évaluer une situation ou un problème en particulier qui n'est pas abordé. Toute infraction ou infraction suspectée de la loi ou de la politique doit être signalée rapidement en vertu du système de signalement de la section IX de ce code. Si vous avez des questions concernant l'application du code, vous pouvez contacter le service juridique aux sièges principaux de l'entreprise à Seguin, au Texas (Le « **service juridique** »).

II. Conduite honnête et éthique

Tous les livres, dossiers et comptes ainsi que les états financiers de l'entreprise doivent être préparés à temps, refléter fidèlement les transactions et toute question financière pertinente et être conformes aux exigences légales et au système de contrôles internes de l'entreprise. Tous les employés à salaire horaire doivent noter avec honnêteté et précision le véritable nombre d'heures travaillées. Tous les employés de l'entreprise doivent documenter leurs dépenses d'entreprise de manière honnête et exacte.



Entreprise Police

	Numéro de police H - 1	Page 3 de 16
	Date d'entrée en vigueur : 2017-03-07	Procédure supplantée, datée 2016-03-03
Unités organisationnelles touchées Toutes les entreprises Alamo Group, leurs employés, directeurs et agents	Approuvé par : Robert H. George	

Code de conduite et d'éthique professionnelle

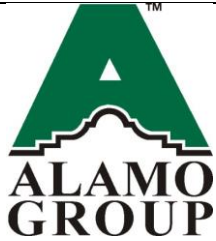
Vous devez respecter les droits des clients, fournisseurs, concurrents et autres membres des équipes faisant partie de l'entreprise et traiter avec eux avec honnêteté et équité. Il vous est interdit de voler des informations protégées, posséder de l'information confidentielle obtenue sans un consentement ou entraîner des divulgations concernant ces informations de la part d'ancien ou de présent employés d'autres entreprises, ni obtenir un avantage de quiconque par une fausse déclaration de faits déterminant, abuser d'information confidentielle ou tout autre pratique commerciale abusive.

III. Prévention de la fraude

L'entreprise a adopté une politique contre la fraude régissant la détection, l'enquête et la prévention de la fraude. Des exemplaires de cette politique sont disponibles sur le site Web de l'entreprise à la demande du service juridique. En vertu de la politique, « **fraude** » est défini comme la mauvaise représentation intentionnelle ou une dissimulation d'un fait important dans le but d'inciter quelqu'un à agir pour causer du tort et comprend, sans s'y limiter : (i) le détournement ou le vol de fonds ou d'actifs, (ii) l'impropriété dans la manutention ou le signalement d'argent ou de transactions et (iii) la destruction, le retrait ou l'utilisation inappropriée d'actifs de l'entreprise. Toute activité frauduleuse réelle ou suspectée sera prise très au sérieux par l'entreprise et fera rapidement l'objet d'une enquête conformément à ce code de conduite et à la politique contre la fraude de l'entreprise. Les employés de l'entreprise qui ont été trouvés coupables de fraude seront sujets à une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'à la cessation d'emploi et s'expose à des sanctions civiles et criminelles.

IV. Conformité avec les lois et réglementations en vigueur

Respecter la loi, dans la lettre et l'esprit, demeure la base des normes éthiques de l'entreprise. Tous les membres de l'équipe de l'entreprise doivent respecter et obéir aux lois de l'État, locales et nationales des pays dans lesquelles l'entreprise exerce ses activités y compris, et sans s'y limiter, aux lois interdisant la discrimination et le harcèlement en milieu de travail, toutes les lois applicables environnementales, sur la



Entreprise Police

	Numéro de police H - 1	Page 4 de 16
	Date d'entrée en vigueur : 2017-03-07	Procédure supplantée, datée 2016-03-03
Unités organisationnelles touchées Toutes les entreprises Alamo Group, leurs employés, directeurs et agents	Approuvé par : Robert H. George	

Code de conduite et d'éthique professionnelle

santé et la sécurité au travail et les lois interdisant les paiements illégaux, les restrictions aux commerce et les pratiques commerciales abusives. L'entreprise vous encourage à consulter régulièrement votre superviseur, le service juridique, ou le département des ressources humaines concernant votre respect des lois et règlements.

- A. Paiements aux fonctionnaires. Alors que les paiements aux fonctionnaires sont permis dans le cadre de questions administratives normales de routine, il est strictement interdit aux employés de faire des cadeaux, paiements ou prêts (directement ou indirectement), ou de demander des faveurs à n'importe quel agent d'un gouvernement étranger ou un agent où le but est d'influencer son jugement professionnel ou de l'inciter à compromettre ses tâches. Les employés de l'entreprise n'ont pas le droit d'accepter tout cadeau, paiement, ou faveur similaire de la part de telle personne ou d'institution. Des conseils plus détaillés concernant le paiement aux fonctionnaires à l'extérieur des États-Unis sont présentés dans la loi sur les pratiques de corruption internationale et la politique de conformité de la loi anticorruption qui ont été adoptées par l'entreprise. Des exemplaires de ces conseils sont disponibles sur le site Web de l'entreprise à la demande du service juridique.

De plus, le gouvernement américain possède un nombre de lois et de règlements qui limitent les cadeaux d'affaires qui peuvent être acceptés par les fonctionnaires américains. Vous ne devez pas promettre, offrir ou donner un cadeau, une faveur ou d'autres gratifications à un fonctionnaire ou à un employé américain en violation avec ces lois. Les gouvernements américains locaux et des États-Unis ainsi que les gouvernements étrangers possèdent une réglementation similaire avec laquelle vous devez être en accord et vous y conformer.

- B. Pratiques compétitives. Vous devez toujours exercer vos activités conformément aux lois anticorruption et de concurrence américaines et internationales. Notamment, vous ne devez vous entretenir avec des



Entreprise Police

	Numéro de police H - 1	Page 5 de 16
	Date d'entrée en vigueur : 2017-03-07	Procédure supplantée, datée 2016-03-03
Unités organisationnelles touchées Toutes les entreprises Alamo Group, leurs employés, directeurs et agents	Approuvé par : Robert H. George	

Code de conduite et d'éthique professionnelle

compétiteurs de tierce partie qui pourraient entraver de manière excessive le commerce, comme être d'accord pour fixer des prix, répartir des parts de marché, participer à des boycotts conjoints ou truquer des offres. Des conseils plus détaillés concernant la conformité aux lois de concurrence sont présentés dans la loi sur les pratiques de corruption internationale et la politique de conformité de la loi anticorruption qui ont été adoptées par l'entreprise. Des exemplaires de ces conseils sont disponibles sur le site Web de l'entreprise à la demande du service juridique.

- C. Conformité de contrôles aux exportations. La politique de l'entreprise se conforme aux règlements d'exportation et d'importation des pays où elle exerce ses activités, qui réglementent et limitent la capacité de l'entreprise à importer et à exporter des biens industriels et qui contrôlent et restreignent l'exportation de certains biens et certaines technologies dans des pays spécifiques. L'entreprise a adopté une politique anti-boycott, de sanctions, et de contrôles aux exportations pour exposer les grandes lignes des lois applicables dans ce secteur et vous assister afin de maintenir la conformité avec de telles lois. Des exemplaires de cette politique sont disponibles sur le site Web de l'entreprise à la demande du service juridique.
- D. Délit d'initié. En tant qu'employé, agent ou directeur de l'entreprise, vous pouvez avoir accès à des renseignements importants non publics ou à d'autres informations confidentielles concernant l'entreprise. De telles informations ne peuvent être utilisées pour un profit personnel ou pour servir de base pour offrir un « pourboire » aux autres pour son propre gain, sauf si l'entreprise a rendu de telles informations publiques. Il vous est aussi interdit d'obtenir ou de tenter d'obtenir toute information confidentielle des clients, fournisseurs, compétiteurs de manière illégale ou contraire à l'éthique. L'entreprise a adopté une politique sur les délits d'initiés et l'information privée. Veuillez passer attentivement en revue cette politique pour les lignes directrices complètes concernant les obligations commerciales. Des exemplaires de cette



Entreprise Police

Numéro de police

H - 1

Page

6 de 16

Date d'entrée en
vigueur :

2017-03-07

Procédure supplantée,
datée

2016-03-03

Unités organisationnelles touchées

**Toutes les entreprises Alamo Group,
leurs employés, directeurs et agents**

Approuvé par :
Robert H. George

Code de conduite et d'éthique professionnelle

politique sont disponibles sur le site Web de l'entreprise à la demande du service juridique.

V. Conflits d'intérêt et occasions favorables pour l'entreprise

A. Conflit d'intérêt. Vous avez un devoir de loyauté envers l'entreprise et vous devez éviter les conflits d'intérêt. Un conflit d'intérêt est présent lorsque les intérêts personnels d'une personne interfèrent ou semblent interférer de quelque manière que ce soit avec les intérêts de l'entreprise. Les conflits d'intérêts peuvent se produire lorsque vous ou un membre de votre famille reçoit des avantages personnels abusifs découlant de votre poste au sein de l'entreprise. Il y a certaines situations où l'entreprise considérera qu'il s'agit toujours de conflits d'intérêt. Ces situations se produisent si vous ou tout autre personne ayant une relation personnelle étroite avec vous :

- obtient un intérêt bénéficiaire ou financière significatif d'un de nos fournisseurs, clients ou concurrents;
- participe à une transaction d'affaire personnelle significative mêlant l'entreprise pour un profit ou un gain;
- accepte ou offre des cadeaux d'une valeur autre que symbolique, une hospitalité abusive, des prêts ou d'autres traitement de faveur à, ou de la part de, tout fournisseur, client ou concurrent de l'entreprise (habituellement des cadeaux d'une valeur de moins de 100 \$ par période de 12 mois sont acceptables, alors que des cadeaux en espèces ne le sont pas); ou
- utilise les actifs de l'entreprise pour autre chose que les besoins légitimes de l'entreprise.



Entreprise Police

	Numéro de police H - 1	Page 7 de 16
	Date d'entrée en vigueur : 2017-03-07	Procédure supplantée, datée 2016-03-03
Unités organisationnelles touchées Toutes les entreprises Alamo Group, leurs employés, directeurs et agents	Approuvé par : Robert H. George	

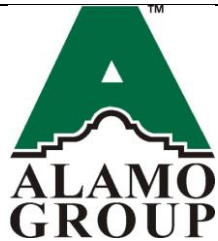
Code de conduite et d'éthique professionnelle

B. Occasions favorables pour l'entreprise. Il vous est interdit de saisir les occasions découvertes par l'entremise des biens ou de l'information de l'entreprise ou de votre poste au sein de l'entreprise. Il vous est interdit d'utiliser les biens ou l'information de l'entreprise ou votre poste pour un gain personnel abusif et d'être en concurrence avec l'entreprise de manière directe ou indirecte. Vous avez un devoir de loyauté envers l'entreprise afin mettre de l'avant les intérêts légitimes de l'entreprise lorsqu'une bonne occasion se présente.

VI. Protection des actifs de l'entreprise et information

A. Actifs. Vous avez la responsabilité de prendre les mesures nécessaires afin de protéger les actifs de l'entreprise et ces actifs doivent seulement être utilisés à des fins commerciales légitimes. Toute fraude, mauvaise utilisation ou tout vol des actifs de l'entreprise est interdit et doit être immédiatement signalé conformément aux dispositions de signalement de ce code. Vous avez l'obligation de protéger les actifs de l'entreprise, non seulement les actifs, mais aussi les biens, produits, et la propriété intellectuelle tangible y compris les marques déposées, les secrets commerciaux, les brevets et droits d'auteur, les idées, conceptions, plans de services, informations salariales, rapports financiers non publiés et aussi les plans d'affaires et de marketing et toute donnée ou information non publiée avec les clients ou les fournisseurs.

B. Information confidentielle. Sauf si l'entreprise autorise la divulgation, ou si la divulgation est requise par la loi ou le règlement, vous devez maintenir les informations confidentielles pour le bien de l'entreprise et prendre des précautions raisonnables et d'autres actions nécessaires pour vous assurez qu'il n'y a aucun utilisation non autorisée ou divulgation d'information confidentielle. L'information confidentielle comprend l'information confidentielle, secrète ou protégée, les secrets commerciaux, les inventions, les dessins, les plans d'affaire, les stratégies corporatives, l'information sur les produits, l'information des clients et d'autres informations similaires de l'entreprise qui ne



Entreprise Police

	Numéro de police H - 1	Page 8 de 16
	Date d'entrée en vigueur : 2017-03-07	Procédure supplantée, datée 2016-03-03
Unités organisationnelles touchées Toutes les entreprises Alamo Group, leurs employés, directeurs et agents	Approuvé par : Robert H. George	

Code de conduite et d'éthique professionnelle

sont généralement pas disponibles au public.. Vous devez protéger l'information confidentielle même si votre relation avec l'entreprise cesse. Il vous est également interdit de photographier les activités de l'entreprise sauf sous les ordres de la direction ou avec le consentement de la haute direction ou la haute direction de la filiale pour laquelle vous travaillez.

VII. Responsabilité

Le comité de gouvernance d'entreprise et de mises en candidature (le « **comité de gouvernance** ») du conseil de l'entreprise et le comité de vérification de l'entreprise (le « **comité de vérification** ») en collaboration avec le comité des finances (le « **comité des finances** ») sont responsables de l'administration de ce code.

Chacun de nous a la responsabilité personnelle de se conformer aux lois applicables et à ce code. Autrement, nous agissons en dehors de la portée de notre emploi ou de notre responsabilité. Le président-directeur général, le directeur général de finances, l'agent comptable principal, les agents et autres personnes accomplissant des fonctions similaires (les « **agents financiers supérieurs** ») ont la responsabilité additionnelle de la divulgation complète, juste, exacte, au bon moment et compréhensive des rapports et documents remplis ou soumis à la Securities and Exchange Commission et à d'autres communications publiques.

VIII. Communication de ce code

Afin d'assurer la diffusion en continu de ce code, le comité de conformité prendra, ou fera prendre, des mesures raisonnables pour transmettre de manière efficace les normes et procédures contenues dans ce code à nous tous en tant que directeurs, agents, employés ou agents de l'entreprise (« **tiers visés** ») peu importe l'endroit.

 Entreprise Police	Numéro de police H - 1	Page 9 de 16
	Date d'entrée en vigueur : 2017-03-07	Procédure supplantée, datée 2016-03-03
Unités organisationnelles touchées Toutes les entreprises Alamo Group, leurs employés, directeurs et agents	Approuvé par : Robert H. George	

Code de conduite et d'éthique professionnelle

IX. Surveillance et vérification

Le comité de gouvernance, en collaboration avec le département interne de vérification de l'entreprise surveilleront et vérifieront la conformité à ce code. Le comité de vérification signalera toute plainte concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou la vérification (collectivement, « **questions financières** ») au conseil et doit procéder à une évaluation au moins une fois par année conformément à l'efficacité générale de ce code. La surveillance comprendra la vérification de la réussite d'une formation en ligne de conformité aux éthiques en obtenant des certificats de conformité des parties visées appropriées.

X. Système de signalement

L'entreprise a établi un système de signalement qui permet de signaler toute violation à ce code au, ou de demander des conseils au, comité de conformité, au comité de vérification ou à leurs délégués, le cas échéant, par rapport à toute conduite criminelle réelle ou potentielle ou violation de ce code de tous les endroits de l'entreprise.

A. Méthodes de signalement. Vous pouvez signaler des infractions réelles ou potentielles de ce code à la direction par les moyens suivants :

1. Signalez les infractions à votre superviseur avec la politique de la « porte ouverte » sous laquelle vous pouvez parler à n'importe quel membre du personnel. L'entreprise vous encourage fortement à utiliser la politique de la porte ouverte pour toute question qui ne concernent pas la fraude;
2. Signalez les infractions au comité de conformité de l'entreprise;
3. Signalez les infractions au service juridique de l'entreprise; ou
4. Si vous voulez conserver l'anonymat, vous pouvez effectuer un signalement en ligne ou par téléphone par l'entremise de notre système

 Entreprise Police	Numéro de police H - 1	Page 10 de 16
	Date d'entrée en vigueur : 2017-03-07	Procédure supplantée, datée 2016-03-03
Unités organisationnelles touchées Toutes les entreprises Alamo Group, leurs employés, directeurs et agents	Approuvé par : Robert H. George	

Code de conduite et d'éthique professionnelle

de signalement Convercent anonyme comme décrit ci-dessous. Tout rapport ou toute infraction potentielle ou réelle à ce code fait par Convercent sera envoyé au président du comité de conformité ainsi qu'au président du comité de vérification du conseil d'administration.

B. Signalement de la fraude et de questions financières. Vous devez signaler immédiatement toute fraude réelle ou suspectée ou toute question financière. Sauf si vous voulez demeurer anonyme en effectuant votre signalement par l'entremise de notre système de signalement Convercent, vous devez signaler toute question à votre superviseur ou au président important de Alamo Group (sauf si ces individus sont impliqués à ces activités, auquel cas vous devez effectuer un signalement directement au directeur de la vérification interne). Dès que vous avez connaissance de toute fraude réelle ou suspectée ou de toute question financière, et avant de prendre des mesures disciplinaires ou toute mesure avant une enquête, le président de l'entreprise Alamo Group doit signaler immédiatement de telles questions au directeur de la vérification interne et doit aussi aviser le vice-président exécutif de la division.

L'entreprise ne prendra aucune mesure contre vous si vous signalez une violation au code, sauf si vous êtes parmi ses transgresseurs ou si vous donnez volontairement de fausses informations. Vous devez utiliser vos droits de signalement de manière responsable et signaler seulement les situations où vous croyiez qu'il y a eu une infraction et non si le signalement a pour but d'être diffamatoire ou s'il est seulement basé sur une opinion personnelle ou trivial.

En effectuant un signalement par n'importe lequel des moyens présentés, votre anonymat sera conservé sauf s'il est rendu disponible et que la divulgation est requise ou envisageable par rapport à toute enquête ou rapport gouvernemental ou à notre défense légale.



Entreprise Police

 Entreprise Police	Numéro de police H - 1	Page 11 de 16
	Date d'entrée en vigueur : 2017-03-07	Procédure supplantée, datée 2016-03-03
Unités organisationnelles touchées Toutes les entreprises Alamo Group, leurs employés, directeurs et agents	Approuvé par : Robert H. George	

Code de conduite et d'éthique professionnelle

Convercent est un service de tierce partie qui n'est pas affilié à l'entreprise, est répondu par des professionnels et disponible chaque jour, 24 heures par jour. Si vous utilisez Convercent pour remplir un rapport, vous pouvez demeurer anonyme, mais souvenez-vous qu'en l'absence d'une telle identification, il se peut que nous n'ayons pas assez d'information pour enquêter sur les allégations de manière adéquate.

Convercent n'est pas destiné à être utilisé pour les griefs personnels. Toute question qui ne semble pas être une violation au code sera référée au département approprié. Par exemple, les rapports concernant les griefs personnels seront envoyés au département des ressources humaines.

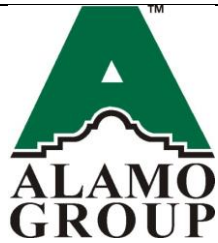
L'adresse de messagerie, l'adresse Internet et les numéros de téléphone pour le signalement anonyme des violation du code sont énumérés ci-dessous :

À Convercent :

Personnel de Convercent
929 Broadway
Denver, CO 80203

Adresse Internet :

<https://app.convercent.com/en-us/Anonymous/IssueIntake/IdentifyOrganization>



Entreprise Police

 <h1>Entreprise Police</h1>	Numéro de police H - 1	Page 12 de 16
	Date d'entrée en vigueur : 2017-03-07	Procédure supplantée, datée 2016-03-03
Unités organisationnelles touchées Toutes les entreprises Alamo Group, leurs employés, directeurs et agents		Approuvé par : Robert H. George

Code de conduite et d'éthique professionnelle

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE CONVERCENT PAR PAYS

Australie	0011.800.1777,9999	Telstra
Brésil	0.15.21,20181111 0014 - Brasil Telecom 0015 - Telefonica 0021 - Embratel 0023 - Intelig 0031 - Telmar	Tous les fournisseurs
Canada Québec	800.461.9330 800.235.6302	Tous les fournisseurs
Chine	00.400.120.3062	Tous les fournisseurs
Chine	00.800.1777,9999	China Telecom et China Unicom
France	00.800.1777,9999	France (y compris l'Andorre, la Corse et Monaco)
Royaume-Uni	00.800.1777,9999	Y compris l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande du Nord et le pays de Galles
États-Unis	800.461.9330	États-Unis (y compris les îles Vierges des États-Unis, Puerto Rico et Guam)



Entreprise Police

	Numéro de police H - 1	Page 13 de 16
	Date d'entrée en vigueur : 2017-03-07	Procédure supplantée, datée 2016-03-03
Unités organisationnelles touchées Toutes les entreprises Alamo Group, leurs employés, directeurs et agents	Approuvé par : Robert H. George	

Code de conduite et d'éthique professionnelle

Président du comité de vérification : Alamo Group Inc. 1627 E. Walnut St. Seguin, TX 78155 Sharon Rice 830-372-9615 srice@alamo-group.com	Conformément aux questions non financières : Président du comité de conformité Alamo Group Inc. 1627 E. Walnut St. Seguin, TX 78155 830-372-9600 erizzuti@alamo-group.com
--	--

Comité de conformité

Ed Rizzuti - Président
VP et avocat général

830-372-9600
erizzuti@alamo-group.com

Bob George
VP de l'administration

830-372-9621
bgeorge@alamo-group.com

Dan Malone
EVP et DGF

830-372-9581
dmalone@alamo-group.com

Richard Wehrle
VP et contrôleur

830-372-9620
rwehrle@alamo-group.com

Janet Pollock
VP et RH

830-372-9559
jpollock@alamo-group.com

Lori Sullivan
Directrice de la vérification interne

830-372-9505
lsullivan@alamo-group.com

Jeff Leonard
VPE de la division industrielle

830-372-9601
jleonard@alamo-group.com

 Entreprise Police	Numéro de police H - 1	Page 14 de 16
	Date d'entrée en vigueur : 2017-03-07	Procédure supplantée, datée 2016-03-03
Unités organisationnelles touchées Toutes les entreprises Alamo Group, leurs employés, directeurs et agents	Approuvé par : Robert H. George	

Code de conduite et d'éthique professionnelle

Rick Raborn
VPE de la division agricole

830-372-9539
rraborn@alamo-group.com

Geoff Davies
Directeur général, Alamo Europe

011-44 1789 773383 ext. 266
gdavies@alamoeur.com

Des enquêtes de violations présumées de cette politique, des mesures disciplinaires pour les violations de cette politique et tout accord de l'entreprise à différer de cette politique doit être géré par la loi applicable et le code.

XI. Enquêtes de violations

Après la réception d'informations concernant les violations présumées de ce code, la ou les personnes autorisées par le comité de conformité (pour des violations présumées concernant des questions non financières) ou le comité de vérification (pour les violations présumées concernant la fraude, les questions financières ou les questions concernant les violations de ce code par des agents financiers supérieurs ou des directeurs), le cas échéant, enquêter les violations présumées et doit, au besoin :

- évaluer une telle information et donner des conseils au comité de conformité ou de vérification concernant les faits préliminaires de la situation;
- entamer une enquête informelle ou officielle selon la direction du comité de conformité ou de vérification ou de leurs délégués;
- préparer un rapport des résultats d'une telle enquête, comprenant les recommandations concernant de telle question; et

 Entreprise Police	Numéro de police H - 1	Page 15 de 16
	Date d'entrée en vigueur : 2017-03-07	Procédure supplantée, datée 2016-03-03
Unités organisationnelles touchées Toutes les entreprises Alamo Group, leurs employés, directeurs et agents	Approuvé par : Robert H. George	

Code de conduite et d'éthique professionnelle

- donner les résultats d'une telle enquête au comité de conformité ou au comité de vérification ou à leurs délégués, le cas échéant, pour des mesures disciplinaires conformément à ce code.

Le président du comité de vérification avisera aussi rapidement toute violation à ce code concernant la fraude, les conflits d'intérêts, l'usurpation des occasions favorable pour l'entreprise, le délit d'initié, les paiements illégaux, la loi sur les pratiques de corruption internationale, le Bribery Act 2010 ou les questions antimonopoles. Avant de prendre des mesures en ce qui concerne toute violation significative, le président du comité de vérification donnera des conseils.

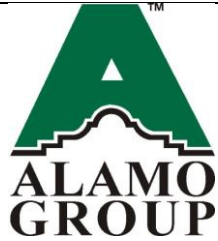
Dans le cas d'une violation de ce code par un agent financier supérieur ou un directeur, le président du comité de vérification doit signaler une telle violation au conseil.

Les résultats des enquêtes peuvent être divulgués aux autorités policières des juridictions appropriées du monde.

XII. Mesures disciplinaires

Nous appliquerons ce code à l'aide de moyens appropriés de mesures disciplinaires progressives basées sur les faits et circonstances de chaque infraction.

Les mesures disciplinaires, qui peuvent être évoquées à la discrétion du comité de conformité ou du comité de vérification ou de leurs délégués, le cas échéant, comprennent sans se limiter les conseils, les réprimandes orales et écrites, les avertissements, la probation ou la suspension sans salaire, le cessation de l'emploi et la restitution, selon, parmi d'autres choses, la sévérité et la fréquence des infractions de la politique.



Entreprise Police

 Entreprise Police	Numéro de police H - 1	Page 16 de 16
	Date d'entrée en vigueur : 2017-03-07	Procédure supplantée, datée 2016-03-03
Unités organisationnelles touchées Toutes les entreprises Alamo Group, leurs employés, directeurs et agents	Approuvé par : Robert H. George	

Code de conduite et d'éthique professionnelle

Ceux sujets aux mesures disciplinaires comprennent, en plus de la personne qui a commis l'infraction, les autres impliqués dans l'acte répréhensible, comme (i) ceux qui ne parviennent pas à porter une attention particulière afin de prévenir et de détecter une infraction (ii) ceux qui, s'ils doivent divulguer de l'information, retiennent de l'information importante concernant une infraction et (iii) ceux qui approuvent ou pardonnent les infractions ou les tentatives de représailles contre des tierces parties pour le signalement de signalement ou de transgresseur.

XIII. Dérogations

Toute approbation de toute entorse majeure d'une disposition de ce code pour les tierces parties autre que les agents financiers supérieurs ou les directeurs doit être effectuée par le comité de conformité ou le comité de vérification, selon leur autorité respective sous ce code (une « **dérogation** »). Toute dérogation à ce code pour les agents financiers supérieurs ou les directeurs de l'entreprise doit être effectuée par le conseil et une telle dérogation doit être divulguée conformément à la loi applicable.

Révisé et approuvé par le conseil d'administration le 7 mars 2017.